



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepymarne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 03 mars 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents : Madame SOURDET Joëlle, Monsieur BALOURDET Patrice.

Absent et excusé : Monsieur WEBER Patrice

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Avis du Conseil Municipal, concernant un nouvel arrêt du PLU de CHEPY :

Suite à la Réunion de travail du 17 février 2020 qui s'est déroulée au siège de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, réunissant des représentants de la CCMC, du Bureau d'études Géogram, les adjoints de la Commune de CHEPY ainsi que des représentant de l'AUDC, les membres du Conseil Municipal sont invités à rendre leur avis concernant deux propositions relatives à un nouvel arrêt du PLU de CHEPY.

Face à l'approbation du Scot du Pays de Chalons en date du 8 octobre 2019, les capacités d'accueil que la Commune a envisagé lors du dernier projet, doivent être revues à la baisse.

Sur les 5.50ha d'extension prévus par le Scot sur la CCMC, 0.53ha peuvent être utilisés pour CHEPY. Trois parcelles considérées comme dents creuses dans l'ancien projet situées rue H. BOULLEZ doivent être comptées en extension (avis de Monsieur CHONÉ, directeur de l'AUDC).

Monsieur le Maire présente les deux propositions :

1^{ère} proposition :

- Retenir en secteur UD les parcelles situées rue H. BOULLEZ vers SAINT GERMAIN, juste avant le lotissement La Fosse au Chêne (consommation de 5 400 m², profondeur 29,50 m),

2^{ème} proposition :

- Retenir en secteur UD les parcelles situées rue H. BOULLEZ vers ST GERMAIN, en face du lotissement de la Fosse au Chêne (consommation de 5 300 m²).

Avis du Conseil : La 2^{ème} proposition est retenue.

De plus, il est demandé au Conseil Municipal de rendre un avis sur l'implantation d'une bergerie (CUB déposé par Monsieur MAILLARD Dany). Il conviendrait alors de transformer le lieu d'implantation de la bergerie de secteur AP en secteur A. Une question se pose : « reclasser tout le secteur AP en secteur A ou ne modifier que le secteur concerné par le projet ».

Avis du Conseil : Ne reclasser que le secteur concerné par le projet. Il conviendra également d'être très précis sur le règlement du secteur AP avoisinant le projet de bergerie.

Une autre petite modification est proposée par Monsieur le Maire, sur les conseils de la CCMC : limiter en profondeur les zones NJ situées derrière les maisons, route nationale, vers Moncetz. Sans cette modification, le projet pourrait être rejeté par la CDPENAF.

Avis du Conseil : La modification est approuvée. Il conviendra d'être vigilant sur la rédaction du règlement de ces secteurs NJ (possibilité d'y construire ou pas des abris de jardin par exemple).

Questions diverses :

Elections Municipales :

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochains. Les tableaux des tours de garde concernant la tenue du bureau sont établis.

Journée Citoyenne :

Martine MENISSIER, première adjointe, demande à ce que la date de la « journée citoyenne » soit planifiée après les élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

Fait à Chepy, le 12 mars 2020

Le Maire,

J. ROUSSINET